

Standard sectoriel pour le lait durable suisse – Tapis vert

Demande

Réglementation spéciale pour les plateformes d'expositions

Plateforme :

Durée du séjour des
vaches laitières :

Adresse :

CP et Lieu :

Acheteur de lait au
premier échelon :

Personne de contact

Nom :

Téléphone :

E-mail :

Chiffre 5 : Réglementation spéciale des directives et sanctions pour la production :

Expositions : Les plateformes (BEA Expo, Olma, Expo Bulle ou Vianco-Arena etc.) peuvent livrer leur lait sans remplir les exigences du standard sectoriel pour le lait durable suisse si :

- la plateforme est considérée comme producteur de lait, si elle vend son lait à un acheteur au premier échelon et si
- les vaches ne sont pas stationnées pendant plus de 14 jours d'affilés sur la plateforme ;
- la plateforme a déposé une demande de réglementation spéciale auprès de l'IP lait.

Par la présente, je confirme que nous remplissons les exigences susmentionnées.
Parallèlement, je suis d'accord pour que l'admission soit publiée sur ip-lait.ch.

Lieu, Date :

Signature : _____

Envoyer à :

info@tapisvert.ch

Interprofession du Lait, case postale, 3006 Berne